



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. JOURDAN, M. FRANCE, Mme RIGAL-CELLARD, M. PORTINE, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. HAZOUARD, M. DUVERGER, M. GIRON.

Etaient représentés : M. GOZE, M. BENOIT, M. RIBEYRE, M. PERIZ, M. REIFFERS, Mlle MICHEL, Mlle ZAPHA.

Etaient invités : Mme MUTI représentante de Monsieur le Recteur, M. BAUDRY, M. PESTANA, Mme LAWRANCE, Mme de MONTGOLFIER, Mme TISSOT, Mme CAILLOT, Mme LENOIR, Mme LARGOUET, M. RAMBAUD.

Le président BRUN ouvre la séance à 9h20.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

Après avoir invité les membres du Conseil à exprimer les éventuelles demandes de modification du projet de PV, le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 27

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2011.

II - BUDGET 2012

Le président BRUN, avant la présentation du budget, prononce la déclaration suivante ;

“Ainsi donc, au terme de plusieurs semaines d'hésitation, le ministère a décidé de ne pas faire passer le budget de notre établissement sous la tutelle du Recteur de l'Académie de Bordeaux ; Bordeaux 3 conservera donc son « Triple A ». Faut-il s'en réjouir et n'y aurait-il alors que des communiqués de victoire à publier ? Certes non ! Car, que reprochait-on à notre établissement ? Si le compte financier 2008 était en effet en déséquilibre, l'exercice budgétaire 2009 était en excédent global et le déficit de 2010 s'expliquait par des régularisations comptables antérieures au passage aux RCE. Nous avons pu montrer aux services rectoraux comme aux services financiers du ministère par deux visites successives les 21 et 22 novembre, puis par une réunion d'ensemble le 9 décembre, que



le compte financier 2011 sera en excédent substantiel et, après bien des sacrifices, nous proposons au vote du CA du 16 décembre un budget primitif 2012 en équilibre.

Alors, lorsque le ministère affirmait qu'il ne s'agissait pas d'incriminer les universités en cause mais « de travailler avec elles de manière sereine, constructive et dans un dialogue constant afin d'assainir leur situation financière », on hésite entre sourire et stupéfaction. Car enfin, proposer d'assainir une situation en excédent sur l'exercice 2011 et un budget primitif 2012 en équilibre pose tout de même quelques problèmes de cohérence. Et que cette démarche vienne d'un État incapable de juguler une dette qu'il a contribué à creuser est digne d'un vaudeville.

Que l'on ne se trompe pas : il n'est pas question dans mon propos d'incriminer le Rectorat, avec lequel nous avons eu, ces dernières semaines, des rapports à la fois confiants et constructifs ; il n'est pas davantage question de faire le moindre reproche à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) qui a compris la nasse dans laquelle nous étions placés et qui a sincèrement cherché une issue favorable. C'est beaucoup plus vers le gouvernement et les « petits messieurs de Bercy », hauts gradés de la fonction publique, mais plus compétents dans l'art de dénigrer les missions de service public qu'à éviter la faillite de la banque Dexia par exemple, que je porte l'essentiel de mes reproches. Et, au-delà, à l'ensemble du système de financement des universités françaises.

Les universités françaises seraient-elles particulièrement mal gérées ? Bien sûr que non ! Chacun sait ici que, depuis 2009, Bordeaux 3 n'a fait aucune dépense « somptuaire » : aucune augmentation volumétrique ni numérique des primes, que ce soit pour les enseignants-chercheurs ou l'équipe de direction ; aucune dotation supplémentaire aux équipes de recherche ni aux composantes. A quoi avons-nous utilisé alors les fonds mis à notre disposition ? A essayer de renforcer notre offre de formation, qui était notoirement insuffisante ; à investir dans des laboratoires de langues obsolètes ; à rénover des bâtiments que l'État a laissé se dégrader. Quel crime, pour une université, que de vouloir améliorer l'encadrement de ses étudiants !

La réalité financière des universités françaises est tout autre. Car, à la liste de huit universités annoncées par erreur comme passées sous contrôle rectoral, il convient d'en ajouter bien d'autres qui ne savent pas comment elles pourront équilibrer leur budget en 2012 sinon en sabrant dans l'offre de formation ou en « gelant » des postes enseignants et BIATOSS ! Ce sont plus de la moitié des établissements universitaires qui sont dans ce cas. Pour quelle raison ? Elle est malheureusement simple : l'autonomie financière des universités, qui a vu le transfert par l'État de charges vers les universités, ne s'est pas accompagnée, malgré une hausse indéniable, des moyens financiers nécessaires – et promis. Pour 2012, nous estimons ainsi à 880.000 euros environ la différence entre la dotation salariale de l'État et ce que nous allons verser aux agents de l'établissement. Tout cela, parce que ce même État prend des décisions (par exemple les promotions de grades des fonctionnaires titulaires) pour lesquelles il ne verse pas – et de loin ! – les sommes correspondantes, qui restent à la charge de l'établissement. Lorsque l'on ajoute des réformes telles que la mastérisation des concours de l'enseignement, qui impose à notre université une dépense supplémentaire de 400.000 euros par an sans compensation aucune venue de l'État, on comprendra pourquoi l'université Bordeaux 3 ne parvient qu'au prix de sacrifices considérables, qui touchent en priorité notre potentiel de formation et donc les étudiants, à boucler son budget pour 2012.

On peut admettre que les restrictions budgétaires touchent aussi les universités comme les autres services de l'État. Pourquoi pas, en effet ? Mais le plus intolérable de tout, c'est de continuer à entendre avec aplomb, que l'État n'a jamais mis autant d'argent dans



l'université française, alors qu'une majorité d'établissements connaît des difficultés alarmantes et inconnues jusque-là pour des raisons similaires aux nôtres. Pour les sites pourtant sélectionnés comme le nôtre, avec le « Plan Campus », sans cesse reculé, avec le « Grand Emprunt », toujours attendu, le ministère a payé avec ce que j'ai déjà appelé de la monnaie de songe. Aux universités de se débrouiller, aux présidents eux-mêmes d'assumer les coupes drastiques indispensables, au risque de mettre en péril les missions de service public qu'elles sont censées remplir. C'est bien là le cadet des soucis des « marchés » qui nous gouvernent.»

M. JOURDAN présente le budget 2012 de l'Université Bordeaux 3. Le volet Recettes du budget de fonctionnement et les recettes de fonctionnement du budget agrégé s'élèvent à 83 327 012 €, en progression de 5.1 % par rapport aux prévisions 2011. Les subventions de l'Etat représentent 88,8 % des recettes de fonctionnement encaissables (dont notamment 55 164 567 € de masse salariale RCE, 13 478 230 € de recettes liées au système d'allocation des moyens et 620 000 € de bonus quinquennal). On peut souligner que les droits d'inscription ne participent aux recettes de fonctionnement qu'à hauteur de 3 % des recettes encaissables. La recherche d'équilibre conduit l'université à prévoir, à compter de la rentrée universitaire 2012, une augmentation des droits facultatifs (sport et culture) ainsi que la révision des pratiques d'exonérations des droits d'inscription appliqués aux certifications. Les contrats de recherche (3 311 140 €) associés aux produits des publications (216 595 €) génèrent 3 527 735 €, soit 4,4 % des recettes encaissables. Pour le volet Dépenses, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 83 320 888 €, soit une augmentation de 5 % par rapport aux prévisions 2011 (79 337 712 €). Elles sont regroupées en 2 masses : la masse 10 « fonctionnement » pour 13 757 037 € et la masse 30 « masse salariale » pour 69 563 851 €.

La masse 10 représente 16,5 % des dépenses totales de fonctionnement. En son sein, les dotations aux amortissements sont prévues à hauteur de 3 210 127 € et expliquent pour partie la hausse des crédits portés en section de fonctionnement (+ 711 300 €). La hausse globale des crédits ne doit pas masquer que c'est aussi sur la masse de fonctionnement que se concentrent les efforts de l'établissement pour atteindre l'équilibre de fonctionnement. Il a ainsi été procédé à des réductions des crédits alloués aux services communs : documentation, systèmes d'information, maintenance, relations internationales..., ainsi qu'aux composantes.

La masse salariale se taille la part du lion, avec 69 563 851 €, soit 87.1 % des dépenses décaissables. La forte augmentation par rapport au budget 2011 (+ 2 028 645 €) s'explique par l'augmentation de la masse salariale transférée, du fait principalement de l'augmentation du taux de cotisation pension civile et par le dynamisme de la recherche qui entraîne de nouveaux recrutements financés sur contrats de recherche.

L'équipe présidentielle, confrontée à l'exigence de rétablissement de l'équilibre budgétaire, a décidé de ne pas toucher au volume d'emploi BIATOS, reconnu comme notoirement insuffisant, et a refusé de geler les concours décidés dans le cadre de la campagne d'emploi 2012. Le projet de budget présente les mesures suivantes :

- Recalibrage de l'offre de formation pour diminuer le budget des heures complémentaires.
- Modification des pratiques en matière d'occupation des postes vacants d'enseignants-chercheurs (non-affectation d'ATER sur la moitié des postes vacants, recours privilégié aux postes d'ATER à temps plein).
- Réduction de l'enveloppe financière consacrée à la Prime d'Excellence Scientifique.
- Durcissement des critères de suppléances et limitation du recours aux vacations (moniteurs de langue, vacataires de la chaîne des IA).

2 / 6

Quant au projet de budget d'investissement, les recettes d'investissement sont estimées à 5 036 744 €. 820 000 € au titre du CPER Etat, destinés au financement des mises en sécurité et rénovation du Bâtiment K. 3 752 875 € au titre des opérations isolées



Plan Campus, destinés au financement de la rénovation de la Maison des Arts et de la Maison de la Recherche. 449 789 € de subventions dans le cadre des contrats de Recherche.

Les dépenses d'investissement portées au budget agrégé s'élèvent à 6 716 256 €, ce qui témoigne de la dynamique de l'établissement, qui poursuit sa démarche de rénovation importante de l'immobilier. Il y consacre en 2011 79 % des crédits d'investissement. Dans le contexte actuel, il faut préciser que les projets de rénovation bâtementaire financés par les crédits CPER ou par le Plan Campus seront initiés, si et seulement si l'Université reçoit les garanties suffisantes quant aux possibilités de financement.

L'équilibre global du budget agrégé est atteint par un prélèvement sur fonds de roulement, pour la seule section d'investissement, de 1 299 371 €, montant bien supérieur à celui prévu lors du cadrage budgétaire. Le fonds de roulement au 31/12/2011 a été estimé lors de la dernière décision modificative à 6 948 370.95 €, sur la base d'une hypothèse basse. Après prélèvement sollicité, l'Université disposera dans son fonds de roulement de l'équivalent de 25 jours de fonctionnement (5 649 000 €).

M. JOURDAN attire l'attention des conseillers sur la situation des crédits spécifiques dont le versement n'est pas assuré, à ce jour, sur l'exercice 2012.

Mme MUTI précise la position du Ministère qui a demandé aux universités de ne pas ouvrir les crédits dans le cadre du budget primitif. Elle rappelle que ces crédits pourront être intégrés par DBM sur instruction du Ministère.

M. RAMBAUD précise que l'augmentation évoquée des droits d'inscriptions facultatifs signifie concrètement un passage de 10 à 15 euros.

M. RICHARD demande des précisions sur le financement des suppléances BIATOS.

Le président BRUN répond que les remplacements se feront au cas par cas en fonction de la situation.

M. RAMBAUD précise que l'ensemble du volet BIATOS représente une économie attendue de 53 000 € intégrée dans le plan global de rétablissement de l'équilibre du budget de fonctionnement. Cette économie sera principalement réalisée par la réduction du volume horaire des moniteurs des laboratoires de langues et du nombre de contractuels étudiants recrutés pour les inscriptions (en relation avec la mobilisation des collègues des UFR sur la chaîne d'inscription). C'est donc seulement la différence qui devra être recherchée dans le resserrement des critères de suppléance qui sont déjà très contraints : pas de remplacement de congé de moins de 3 semaines et remplacement à mi-temps.

M. JOURDAN précise que ces réductions portant sur la situation des personnels BIATOS pourraient être allégées en cas de constatation d'évolution plus favorable de la consommation de la masse salariale.

M. RAMBAUD ajoute que la non-affectation d'emplois d'ATER ne s'appliquera que sur les postes vacants d'enseignants-chercheurs et que l'université pourvoira intégralement les postes d'ATER qui lui sont délégués et qui accueillent prioritairement les doctorants-contractuels « montants ».

M. JOLY demande des précisions sur le nombre de vacataires recrutés pour les Inscriptions administratives.

M. JOURDAN rappelle l'engagement de maintenir les moyens en ETP mobilisés sur la chaîne d'inscription. Il indique que le nombre de vacataires étudiants passerait de 20 à 19 ou



à 18 en fonction de notre capacité à mobiliser les collègues des UFR sur la chaînes mais aussi en fonction de l'analyse de la situation salariale observée sur les 5 premiers mois de paie 2012.

M. BEYLOT reconnaît que la baisse n'est pas aussi importante que l'on pouvait le craindre. Il pose la question de celle des moniteurs de langues.

M. RAMBAUD précise que cette diminution est directement liée au constat de la faible fréquentation des laboratoires de langue dédiés à l'auto-formation guidée de l'UE Langues. La diminution des contrats des moniteurs est le résultat direct de la réduction du nombre de laboratoires dédiés à l'UE Langues : passage de deux laboratoires de langues dédiés à temps plein à un seul.

M. JOURDAN souligne le fait que cette mesure aurait été prise de toute façon car il y avait un surnombre de moniteurs par rapport aux besoins.

M. RICHARD comprend cette mesure de bon sens mais s'étonne qu'elle ne corresponde pas aux besoins affichés pour l'enseignement des langues.

M. JOURDAN répond que la fréquentation des laboratoires de langues par nos étudiants pour l'autoformation est très en deçà de ce que à quoi nous nous attendions.

M. LOQUAY demande ce qui se passerait si les étudiants revenaient.

Le président BRUN répond que le système à vocation à évoluer.

M. BEYLOT demande d'où provient l'augmentation du budget en dehors de celle de la masse salariale.

Mme LENOIR répond qu'elle provient en partie des investissements du Contrat de Plan Etat Région.

M. JOURDAN ajoute que le Contrat de Plan Etat Région financera en 2012 des projets immobiliers dont l'intervention sur le bâtiment K pour 2 millions d'euros. Il regrette le retard pris initialement dans la consommation de ces crédits 2007/2013, d'autant plus que ce retard s'avère délicat à combler et à faire valoir auprès du Rectorat dans un contexte budgétaire contraint.

M. BEYLOT demande quelles sont les probabilités que cette opération soit réalisée en 2012.

Le président BRUN répond que nous n'avons pas plus d'information.

Mme LENOIR ajoute que c'est également le cas pour l'opération CAMPUS

Le président BRUN signale le caractère inquiétant des dernières informations relatives aux montants disponibles pour le financement des opérations isolées de l'opération campus. Le financement est basé sur la perception d'intérêts intermédiaires de l'Opération Campus. Il devait notamment financer pour Bordeaux 3 les travaux de rénovation de la Maison des Arts et la création de la Maison de la Recherche. Le projet Maison des Arts, lancé et validé en 2011, ne sera pas concerné par cette nouvelle conjoncture, mais le ministère a récupéré une partie des crédits ce qui augure mal de la suite de l'opération Maison de la Recherche. Dans cette hypothèse, il annonce que l'établissement réorienterait le projet Maison de la Recherche vers le périmètre CPER et les crédits Région.



M. LOQUAY ajoute qu'il faut pourtant investir pour préparer l'avenir.

M. PESTANA précise qu'il y a une somme prévue au budget et qu'on ne titre que ce qui a été dépensé.

M. JOLY demande des éléments d'information sur le plafond d'emploi.

Mme BOULERIE souligne l'augmentation du prélèvement sur le fonds de roulement par rapport à celui indiqué dans la lettre de cadrage.

Le président BRUN répond que cette augmentation est uniquement liée aux opérations d'investissement puisqu'il n'y a plus de prélèvement sur le fonds de roulement au titre de la section de fonctionnement.

Mme LENOIR explique l'impact des reprises sur provisions dans cette évolution.

M. BEYLOT constate que cela réduit in fine la réserve prudentielle.

Le président BRUN rappelle que la réserve est faite pour ça.

M. JOURDAN informe le CA de la situation des universités de Bordeaux 1 et 2 qui avec des budgets deux fois supérieurs à celui de Bordeaux 3 présentent un fonds de roulement identique au nôtre.

M. GIRON estime que les indicateurs présentés dans le Projet Annuel de Performance sont flous.

Mme DESCHARD demande si les économies de l'offre de formation sont prévues sur ce budget.

M. RAMBAUD répond que l'impact budgétaire du recalibrage de l'offre de formation, qui ne prendra effet qu'en septembre 2012, a été intégré *prorata temporis* au budget 2012. Il rappelle également que les indicateurs du Projet Annuel de Performance sont « arrimés » à ceux du Contrat Quinquennal dont un grand nombre ont été imposés par le Ministère.

Le président BRUN souligne l'idée selon laquelle avec ce budget, et malgré la situation difficile, l'établissement s'est donné les moyens de répondre à certains objectifs.

M. BEYLOT se réjouit que nous ne soyons pas officiellement sous tutelle rectorale, mais il regrette que ce budget soit sous contrôle et sous contrainte du rectorat.

Le président BRUN rejette cette analyse et précise que ce budget est équilibré et qu'à aucun moment le rectorat n'est intervenu dans son processus d'élaboration et dans les choix des différents axes de rétablissement de l'équilibre de fonctionnement. Il rappelle que c'est la loi LRU qui impose ce droit de regard

M. BEYLOT déplore que l'Etat n'ait pas transféré les crédits nécessaires dans le cadre du passage aux RCE mais il dénonce également une politique discutable avec une offre de formation disproportionnée. Il dénonce également la répétition et l'intensité des prélèvements sur fonds propres pour financer les opérations de rénovation immobilière. Il dit qu'il votera contre ce budget en signe de protestation et de défiance.

Le président BRUN répond que certains de ceux qui, autour de cette table, protestent contre l'augmentation de cette offre de formation ont participé à cette évolution en sollicitant une augmentation des volumes horaires de leur propre filière. Il déclare que l'équipe



présidentielle actuelle assume totalement ses choix en matière d'investissement et de pédagogie.

Mme DESCHARD regrette le manque de crédits attribués aux heures de cours.

Mme MUTI indique que Monsieur le Recteur se félicite que le budget de l'université Bordeaux 3 ne soit pas mis sous tutelle.

M. DUVERGER déclare, au nom de l'UNEF, qu'il votera contre ce budget en raison du désengagement de l'État qu'il manifeste. Il demande par ailleurs comment, en pratique, le recteur pourrait gérer le budget d'une université.

Mme MUTI répond que, dans ces cas-là, la tutelle travaille en liaison étroite avec les services de l'université.

M. RICHARD au nom de la liste PAR lit une déclaration :

“Le CA de l'Université de Bordeaux 3, face à l'insuffisance de moyens accordés par l'Etat, se voit présenter un budget qui risque d'être insuffisant pour remplir correctement ses missions fondamentales de service public. Il doit aujourd'hui cependant le faire par souci de responsabilité, avec l'espoir que les moyens manquants lui seront restitués lors des DBM à venir.

Pour leur part, les élus de la liste PAR présents au CA du 16 décembre 2011 entendent voter le budget présenté par l'équipe présidentielle, mais tiennent cependant à faire remarquer que :

- *Ce budget d'austérité est le premier qui démontre à ce point l'ampleur du désengagement du gouvernement vis-à-vis de l'enseignement supérieur.*
- *Le retour à l'équilibre budgétaire va se faire au prix de coupes dans les formations qui risquent de mettre en danger la mission essentielle de notre établissement.*
- *Le non remplacement des collègues en congé maladie va inévitablement dégrader des conditions de travail des personnels BIATOSS.*

Il s'agit donc en effet d'un budget en effet « sous contrainte », qui permet cependant à l'établissement de rester maître de ses finances. Une fois levée la menace de la mise sous tutelle, rejeter ce budget, tout insatisfaisant qu'il soit, placerait à nouveau l'établissement dans une situation particulièrement périlleuse, dont les uns et les autres doivent bien mesurer les conséquences symboliques, mais aussi pratiques, concrètes et immédiates.”

M. GIRON souligne l'idée d'une responsabilité globale de l'établissement et des conseils centraux sur l'augmentation « irréaliste » de l'offre de formation. Il considère qu'il y a eu un défaut de cohérence dans la perception financière de cet acte politique. Pour l'avenir, un effort d'évaluation de l'exécution budgétaire sera indispensable, car l'établissement est attendu au tournant par les services ministériels et rectoraux. Mais il considère aussi que ce budget est à la fois sincère et réaliste et il votera donc pour.

Le président BRUN propose de passer au vote du budget du SIGDU :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 6
Contre	: 0
Pour	: 21

➔ Le Conseil d'Administration adopte le budget 2012 du SIGDU.



Le Président BRUN propose ensuite de soumettre au vote le budget de l'université :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 9
Pour	: 17

⇒ **Le Conseil d'Administration adopte le budget 2012 de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3.**

III - PRESENTATION DES DOCUMENTS ANNEXES : PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES, DOCUMENTS ET TABLEAUX PERMETTANT LE SUIVI DES EMPLOIS, DES PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT ET DES RESTES A REALISER SUR LES CONTRATS DE RECHERCHE.

Mme MUTI demande que l'annexe au budget relative au Plafond d'Emploi de l'Etablissement fasse l'objet d'un vote.

Le président BRUN propose de passer au vote

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 27

⇒ **Le Conseil d'Administration adopte le plafond d'emplois de l'université Bordeaux 3.**

IV - MODALITES DE DEPLOIEMENT DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE, CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET PLAN D'ACTION PLURIANNUEL

M. RAMBAUD présente la démarche de déploiement de la procédure de Contrôle Interne Comptable et Financier. Un comité de gouvernance sera chargé de définir collégialement la stratégie de couverture des risques financiers et comptables. Des référents coordinateurs seront chargés d'animer la démarche, de sensibiliser et de former à la maîtrise des risques, d'assister les services et de suivre la cohérence du dispositif. La notion de risque désigne tous les événements potentiels entraînant la non-atteinte des objectifs. Ces risques seront classés selon la combinaison entre "la probabilité de survenance" et "le niveau d'impact" (logique coût/avantage). La définition de cette cartographie des risques permettra de définir des processus prioritaires à fiabiliser. Sur la base de tels constats, des plans d'actions sont conçus et mis en œuvre. L'université travaillera prioritairement sur la problématique de la masse salariale.

Mme DESCHARD demande des précisions sur la nature des risques visés par cette démarche.

M. JOURDAN rappelle qu'il y a toujours un risque de dérapage lorsqu'on a le pouvoir de dépenser de l'argent public.



M. RAMBAUD donne l'exemple d'heures de cours payées et non effectuées et celui d'un personnel contractuel continuant à percevoir un traitement à l'issue de son contrat.

M. JOURDAN signale que ce contrôle interne procède de la démarche qualité qui est l'affaire de tous.

Le président BRUN précise que dans le contexte financier actuel, il s'agit de bien d'identifier la destination des fonds.

M. JOLY reconnaît que la démarche est intéressante mais souligne le principal problème, qui reste la diminution des moyens humains.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la démarche de Contrôle interne comptable.

Ne prend pas part au vote	: 2
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➤ Le Conseil d'Administration adopte les modalités de déploiement du Contrôle Interne Comptable.

V- CONVENTION FINANCIERE (SDTICE)

M. RAMBAUD présente la proposition de transfert, au bénéfice de l'université de Toulon, du solde d'une subvention ministérielle de 45 000 € reçue en 2010 au titre d'un projet, porté en 2010-2011 par l'IUT Michel de Montaigne, sous la responsabilité d'un enseignant, Monsieur RAYMOND, muté à la rentrée 2011 à l'université de Toulon.

Mme LENOIR précise que le montant de la subvention, après correction est de 5 437 €.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 27

➤ Le Conseil d'Administration adopte la proposition de transfert d'une subvention ministérielle au bénéfice de l'université de Toulon.

VI - REVALORISATION DU TAUX DES FRAIS DE GESTION

M. RAMBAUD présente la demande de revalorisation du taux de prélèvement au titre des frais de gestion qui est ainsi porté à partir du 01/01/2012 à 7 % (augmentation de 2 %). Cette délibération prévoit également l'application de ces frais de gestion aux contrats et prestations de recherche qui devront par conséquent figurer dans les budgets des contrats et dans les devis des prestations.

Le président BRUN propose de passer au vote



Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 27

➤ Le Conseil d'Administration adopte la revalorisation du taux de prélèvement des frais de gestion.

Le président BRUN, au terme des débats relatifs à l'aspect financier de ce Conseil d'Administration, rend hommage à notre Agent Comptable Monsieur PESTANA, muté à l'université Bordeaux I, pour son action au sein de notre établissement.

M. PESTANA remercie le Président BRUN ainsi que les membres du Conseil d'Administration et déclare qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler à Bordeaux 3 ces dernières années.

VII - SCHEMA PREVISIONNEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE

M. JOURDAN présente les conclusions qui ressortent du travail de diagnostic mis en œuvre par le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière. De cet état des lieux de nos bâtiments, il ressort que, du point de vue de l'occupation actuelle des surfaces, pour les espaces à usage principalement de bureaux, le ratio général est satisfaisant par rapport aux normes requises. Le diagnostic met également en valeur un état général du bâti, vieilli, non isolé, peu étanche même par endroits, globalement dégradé et inadapté aux évolutions techniques qui conduit à devoir envisager essentiellement des chantiers de remise à niveau général conséquents. Sur la base de ce diagnostic, réalisé à partir des études de mise en sécurité, accessibilité et audit énergétique, l'établissement est capable de projeter les coûts de remise à niveau générale des bâtiments, qui représentent un effort financier considérable évalué à presque 9,8 millions d'euros. Ces coûts représentent la prise en charge des déficits d'investissement accumulés depuis 40 ans pour le maintien et l'amélioration des structures. Ils sont nécessaires à ce rattrapage.

Le SPSI présente également un volet stratégique qui est basé sur :

- Le projet d'achèvement de la mise en sécurité des bâtiments inscrit au titre du CPER 2007-2013 sous la rubrique « *Requalification et mise aux normes des bâtiments H à M* », dont le montant total de l'opération a été évalué à 3 976 000.00 €
- Le projet d'achèvement de la réforme interne portant notamment sur le regroupement dans le bâtiment A2 de l'entité Est des deux grandes directions de la gestion des personnels et des carrières (DGPEC) et des affaires financières (DAF), ainsi que l'agence comptable, de plus en plus interdépendants depuis le passage aux responsabilités et compétences élargies dévolues. Ce regroupement permettrait également de réunir au sein du bâtiment Accueil l'ensemble des pôles de la Direction des Etudes et de la Direction Vivre à l'Université.
- La réorganisation des espaces documentaires qui porte notamment sur la rénovation et l'extension de la bibliothèque interuniversitaire Droit Lettres, prévue dans le cadre de l'Opération Campus et sur la création d'un pôle documentaire « Langues ». Le projet, adopté comme priorité n° 1 par le CA dans sa séance du 8 juillet 2011 dans le cadre de l'Opération Campus, prévoit notamment le report d'une partie des budgets prévus pour la BU Lettres vers la bibliothèque de langues qui permettrait le regroupement de toutes les collections de langues.
- Les opérations isolées de l'Opération Campus. Le parti pris de la sélection des projets a été l'objectif stratégique de mise en valeur d'activités spécifiques de Bordeaux 3,



l'une à dimension artistique et culturelle (la rénovation de la Maison des Arts lancée fin 2011), l'autre concernant la production et la diffusion des savoirs à travers la recherche en sciences humaines et sociales de l'université (la Maison de la Recherche prévue en 2012). Ces activités constituent en effet un potentiel vis-à-vis d'un public élargi au-delà des usagers de l'université et elles peuvent directement participer à un enrichissement de la vie de campus.

- Le projet Maison Internationale des Langues et Cultures. Ce projet, à ambition régionale voire nationale (accueils en résidence), prévoit une construction de 8 400 m² sur le campus, non loin de l'entité Est de l'université Bordeaux 3. La programmation d'un cahier des charges est évoquée pour le premier semestre 2012 et une réception pour la rentrée universitaire 2015. L'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 souhaite adosser à ce projet MILC sa propre structure DEFLE (département de l'enseignement du français-langue étrangère).

La mise en œuvre du SPSI est largement dépendante de la capacité financière de l'université pour assumer le financement de toute ou partie des opérations d'investissement immobilier et leurs conséquences en matière d'amortissement. Le second élément d'incertitude est lié au calendrier de mise en œuvre du schéma directeur de l'Opération Campus pour le secteur SHS : programmation immobilière en 2012, lancement du dialogue compétitif en 2013 et lancement des travaux immobiliers en 2015.

Le président BRUN annonce que l'université n'a pas les moyens de se lancer sur ses fonds propres dans des opérations immobilières structurantes en raison des fortes dotations en amortissements, imputées au budget de fonctionnement, qu'il génère.

M. BEYLOT regrette que notre stratégie immobilière dépende de facteurs exogènes. Il demande où en est le projet de pôle de vie partagé entre Bordeaux 3 et Bordeaux 4.

M. JOURDAN répond que les financements extérieurs ont toujours été la base des projets immobiliers de Bordeaux 3. Le pôle de vie est en relation avec l'opération Campus et que nous n'avons pas pris sur son processus de mise en place.

M. BEYLOT demande où en est le projet de rénovation du patio.

M. JOURDAN dit qu'au départ, il avait été prévu de traiter le bâtiment H dans le cadre du CPER. Personne ne peut prévoir ce que sera le CPER après 2013, le mieux étant de l'articuler avec l'opération Campus.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 27

➤ Le Conseil d'Administration adopte le schéma prévisionnel de stratégie immobilière.

VIII - ARBITRAGE DU PORTEFEUILLE DE L'OFFRE DE FORMATION RENTREE 2012

M. JOURDAN présente le contexte et les contraintes de ce recalibrage et prononce la déclaration suivante :



“L’offre de formation élaborée dans la perspective du contrat quinquennal 2011-2015, s’avère non soutenable, à la fois financièrement et pratiquement. Financièrement, car, entre le moment où cette offre a été progressivement élaborée et celui où elle a été arrêtée par le CEVU et le CA, les données budgétaires ont changé :

- parce que l’Etat nous a transféré des charges alors que ce transfert n’a pas été accompagné des moyens financiers équivalents*
- pratiquement, parce que la ressource humaine pour la faire vivre n’est pas disponible. Les difficultés rencontrées par la filière LEA cette rentrée constituent l’illustration dramatique de la difficulté à exécuter notre offre de formation.*

Le sous-encadrement pédagogique chronique que nous connaissons dans la période précédente s’est aggravé en relation avec l’accroissement des charges pédagogiques. D’un déficit de 49 postes, nous sommes passés par l’effet du gonflement de notre offre pédagogique à un déficit de 179 postes. Environ une heure sur deux est aujourd’hui assurée dans le cadre d’heures complémentaires, c’est-à-dire, en grande partie par des chargés de cours que l’on peine de plus en plus à dénicher. Le fait est, qu’à l’échelle de l’université, nous en venons à externaliser notre offre de formation ce qui ne correspond pas à l’idée que nous nous faisons de l’université. Il faut y ajouter la question de la gestion des locaux et l’accroissement de la charge de travail supplémentaire que l’augmentation des heures d’enseignement a créée, en termes de gestion, et qui, en dernier ressort a été absorbée par les secrétariats des UFR.

Il y aurait bien des solutions à cette situation. Elles s’appellent modulation des services à la hausse et recrutement de nombreux enseignants contractuels, chargés d’heures, et moins payés que les titulaires, deux principes que nous récusons et avons combattus, y compris, pour certains d’entre nous en manifestant dans la rue. Il faudrait aussi recruter davantage de BIATOS dans les UFR où la quantité de travail s’est accrue en relation avec l’augmentation de notre offre de formation.

Cette situation n’est donc pas tenable et il convient d’y remédier en recalibrant notre offre de formation.”

Le président BRUN informe ensuite le Conseil d’Administration de la méthodologie mise en œuvre pour le recalibrage de l’offre de formation à la rentrée 2012. Il dit que l’arbitrage se fera en deux temps : une partie lors de ce conseil et le reste au début de l’année prochaine. Le premier temps décidera de l’ouverture ou des fermetures de formations. Ce projet de l’équipe présidentielle vise à atténuer autant que possible l’annualisation de la problématique de l’offre de formation afin de permettre aux étudiants de l’identifier le plus clairement possible et de permettre aux enseignants et aux personnels BIATOS de la mettre en œuvre dans les meilleures conditions possibles. Pour ce faire, le périmètre du travail porte sur le coût de l’offre de formation à l’horizon 2013/2014 compte tenu de l’ensemble des formations ouvertes à la rentrée 2011 et des engagements d’ouverture qui étaient prévus à la rentrée 2012. Le montant total de la charge pédagogique des licences et masters est ainsi évalué dans l’offre quinquennale à plus de 150 000 heures td (soit une augmentation de 30 % par rapport au coût de l’ancienne offre de formation) alors que l’établissement, compte tenu de son potentiel pédagogique et du budget alloué aux heures complémentaires défini lors du CA du 4 novembre et de la dotation ministérielle attendue, n’est en mesure d’en financer que 135 000. Il est important de signaler ici qu’au terme de ce recalibrage, l’offre de formation ainsi modifiée restera en augmentation de presque 20 000 heures td (soit + 17 % par rapport à l’ancienne offre 2007/2010). L’objectif du recalibrage est donc fixé à 15 000 heures.

Dans ce contexte, une lettre de cadrage de ce projet a été adressée à tous les personnels de l’établissement. Elle distingue deux temps de travail :



- un premier temps limité à la question des ouvertures/fermetures prévues à la rentrée 2012 soumise au vote du CEVU du 14 décembre et du CA du 16 décembre,
- un second temps lié au recalibrage de l'ensemble des formations ouvertes pour permettre le respect du cadrage horaire.

Cette lettre de cadrage distingue également deux modalités de travail :

- Une réflexion pilotée par l'équipe présidentielle sur les réductions des volumes horaires de l'UE de langues, de l'UE Projet professionnel de l'étudiant (PPE), de la documentation et des CLES/CLUB. Nous nous fixons l'objectif de 2 000 heures td ce qui ramène le recalibrage nécessaire à 13 000 heures td.
- Une répartition des 13 000 htd restantes (hors UE Langues, UE PPE, Certifications) entre les UFR sur la base du calcul de la moyenne des deux méthodes suivantes : recalibrage sur la base du poids de chaque UFR dans l'ensemble des charges pédagogiques, méthode qui respecte le plus le sens du vote des instances au printemps dernier et le recalibrage sur la base du pourcentage observé de l'augmentation des charges entre les 2 périodes contractuelles 2007/2010 et 2011/2015, méthode qui vise à tenir compte de l'intensité des variations de l'évolution de l'offre de formation par UFR.

Au terme de ce calcul, et avant examen des projets d'ouverture/fermeture, l'effort de recalibrage demandé à chacune des 3 UFR est le suivant :

- UFR Humanités : - 6 224 heures
- UFR Langues et Civilisations : - 3 982 heures
- UFR STC : - 2 794 heures.

Mme DESCHARD pense qu'il est nécessaire de se décider préalablement sur les 11 semaines.

Le président BRUN informe les membres du Conseil des fortes réticences exprimées par les conseils d'UFR sur ce thème.

Mme LAWRANCE donne le résultat des votes des conseils d'UFR qui ont été négatifs

Le président BRUN précise que le CEVU a également donné un avis défavorable. En conséquence, il est proposé de ne pas retenir la formule des onze semaines.

Mme LAWRANCE présente les demandes d'ouverture ou fermeture, proposées par les conseils d'UFR et soumises à l'avis du CEVU, permettant de définir le portefeuille des formations 2012/2013 :

- Réouverture du Master Traduction pour les parcours Anglais et Espagnol.
- Ouverture de la licence Chanson Française (partenariat CEFEDM) et la consolidation de la licence culture humaniste et scientifique (partenariat avec les autres universités du site).
- Fermeture progressive de la Licence Lettres/Occitan qui devrait être remplacée à l'horizon 2013 par une licence pro ouverte en partenariat avec l'IUFM de Tarbes.
- Fermeture de la préparation à l'agrégation de musique.
- Fermeture de la préparation au CAPES d'occitan.
- Fermeture de la licence d'italien-lettres modernes.
- Suspension du Master Recherche Etudes Arabes.

Mme LAWRANCE indique que l'ouverture de la Licence Chanson Française sera conditionnée par le partenariat avec le CEFEDM.

M. GIRON s'interroge sur la pertinence de certaines licences proposées à l'ouverture.



Mme BOULERIE rappelle le partenariat engagé avec le CEFEDDEM dans le cadre du projet de Licence Chanson Française. Elle informe le Conseil d'Administration du mécontentement des enseignants du Département Musique suite à l'avis réservé du CEVU sur cette Licence.

Mme LAWRENCE répond que le CEVU s'était inquiété de ce que des heures de cours au CEFEDDEM seraient prises sur la licence Musicologie.

Le président BRUN signale que nous n'arrivons pas à formaliser un accord écrit et chiffré avec le CEFEDDEM.

M. BEYLOT ajoute qu'il dispose des mêmes informations et dit que l'intérêt de cet accord avec le CEFEDDEM réside dans un coût nul ce qui évite d'affaiblir d'autres formations.

Mme BOULERIE craint que l'on aboutisse à un report du projet.

M. RICHARD attire l'attention du conseil sur deux formations de l'UFR Langue. Il signale, la lourde responsabilité des enseignants du Département Arabe dont les difficultés de collaboration risquent d'aboutir à une disparition pure et simple de leurs formations. Par contre, il se réjouit de la réouverture du Diplôme de Tautologie. D'une façon plus générale, il regrette le caractère incomplet des indicateurs relatifs aux taux d'insertion des étudiants. Il regrette que notre base de données ne soit pas assez actualisée.

Mme CAILLOT répond que l'actualisation des données se fait tous les ans en contactant les responsables de filières et les étudiants à leur adresse personnelle. Les réponses sont transmises par voie électronique.

M. GIRON se félicite d'entendre que les adresses des étudiants sont consultées et exploitées.

Mme LAWRENCE rappelle l'état des engagements pris par les universités partenaires de la licence pluridisciplinaire Culture Humaniste, évalués à 2 055 heures TD.

Le président BRUN propose de voter les changements formation par formation en intégrant la Licence Chanson Française sous réserve d'un accord avec le CEFEDDEM.

Mme DESCHARD demande des précisions sur le coût des mesures proposées.

Le président BRUN répond que toutes les ouvertures augmentent les sacrifices qui devront être réalisés sur l'ensemble des formations actuellement ouvertes. Leurs coûts sont cependant intégrés au périmètre des 15 000 heures de recalibrage.

Le Président BRUN propose de passer au vote sur la Licence Chansons Française sous réserve d'un accord avec le CEFEDDEM.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 2
Contre	: 0
Pour	: 25

➡ Le Conseil d'Administration adopte la création de la Licence Chanson sous réserve d'un accord avec le CEFEDDEM.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la consolidation de l'ouverture de la Licence Culture Humaniste.



Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 2
Contre : 0
Pour : 25

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le principe de la consolidation de l'ouverture de la Licence Culture Humaniste.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la fermeture progressive de la Licence Lettres-Occitan et l'ouverture d'une Licence Professionnelle en 2013.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 27

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le principe de la fermeture progressive de la Licence Lettres-Occitan et l'ouverture d'une Licence Professionnelle en 2013.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la fermeture de la Préparation à l'Agrégation de Musique Externe.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 27

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la fermeture de la Préparation à l'Agrégation de Musique Externe.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la fermeture de la Préparation au CAPES d'Occitan.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 27

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la fermeture de la Préparation au CAPES d'Occitan.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la fermeture de la Licence italien-Lettres Modernes.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 27

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la fermeture de la Licence italien-Lettres Modernes.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la réouverture du Master Traduction pour les parcours Anglais-Espagnol.



Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 27

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le principe de la réouverture du Master Traduction pour les parcours Anglais-Espagnol.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la suspension du Master Recherche Etudes Arabes.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 27

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le principe de la suspension du Master Recherche Etudes Arabes.

IX - MISE EN PLACE DU PRINCIPE DE CAPACITE LIMITEE POUR LA LICENCE DE LEA

Le président BRUN ouvre le débat portant sur la mise en place d'une capacité limitée pour la licence de LEA. Ce choix est dicté par le constat de l'importance de l'échec en licence et de l'incapacité matérielle de mise en œuvre des enseignements en laboratoires de langues prévus dans la maquette.

M. DUVERGER s'oppose à un principe qui, sur la base du constat d'un manque d'enseignants, conduit à fermer la porte de l'université à certains types d'étudiants en anticipant sur leur échec.

Le président BRUN rappelle qu'il ne s'agit pas d'introduire une quelconque forme de sélection à l'entrée ou d'une interdiction d'inscription, mais qu'il est nécessaire d'étudier objectivement le taux de réussite des étudiants en fonction des bacs d'origine et de porter cette information, dans le cadre de la procédure de l'orientation active, à la connaissance des bacheliers.

Mme LAWRENCE confirme le fait qu'il ne s'agit pas de sélectionner des néo bacheliers mais simplement de mettre en place une capacité limitée. La répartition des places sera opérée sur la base d'un tri aléatoire.

M. RICHARD remercie Madame LAWRENCE pour ces informations. Il dit que la mise en place de la capacité limitée pour ce diplôme est liée à des contraintes physiques. Il faudrait surtout faire comprendre aux futurs étudiants de LEA que cette filière est aussi difficile que les autres et sans doute même davantage.

M. GIRON estime que ce choix pose la question de l'évaluation.

Le président BRUN précise qu'une proportion importante d'étudiants de LEA est titulaire d'un bac technologique ou professionnel.



M. DUVERGER rappelle que le rôle de l'université n'est pas de dire à des étudiants qu'ils ne sont pas faits pour les études supérieures.

Mme BOULERIE pense que c'est plutôt un problème de mise en place matérielle des enseignements.

Mme LAWRENCE informe les membres du conseil du taux important de participation aux assises LEA dont le but était d'améliorer l'accueil des étudiants et de présenter une offre de formation soutenable. Elle souligne également la qualité de la réflexion et la diversité des propositions formulées qui peuvent nous donner des raisons d'espérer.

Mme DINCLAUX souhaiterait que l'on pose la question de l'accueil des étudiants issus des bacs technologiques et professionnels.

M. FRANCE dénonce la stratégie universitaire qui consiste à accepter tous les bacheliers pour qui l'université ne représente qu'un centre de transit en attente d'un stage. Il pense qu'il faudrait mutualiser le problème.

Le président BRUN répond que nous n'en avons pas la possibilité réglementaire.

M. GIRON rejette le principe du choix aléatoire pour le recrutement des 1^{ères} années de Licence LEA.

M. BEYLOT ajoute que cela ne règlera pas le problème des redoublants.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la mise en place d'une capacité limitée pour la licence de LEA.

Ne prend pas part au vote	: 1
Abstention	: 0
Contre	: 4
Pour	: 22

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le principe de la mise en place d'une capacité limitée pour la licence LEA.

X - EXAMEN DES PROJETS DEPOSES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET REGION VOLET FORMATION

Le président BRUN annonce que ce point de l'ordre du jour sera examiné début janvier.

XI - ACTION SOCIALE 2012 REPAS

M. RAMBAUD présente le projet de création d'une Action Sociale d'Initiative Universitaire qui vise à renforcer la Prestation Inter Ministérielle Aide au Repas qui permet à chaque personnel dont l'indice de rémunération est inférieur à l'indice 465 de bénéficier d'une subvention de 1,15 du prix d'un repas pris dans un restaurant administratif du CROUS, soit compte tenu du dernier tarif du CROUS fixé à 5,75 €, un prix de repas de 4,60 €. La proposition-cible vise à apporter une aide substantielle aux personnels ayant la rémunération la plus faible par le biais de la création d'une ASIU venant compléter le bénéfice de la PIM : une ASIU de 2 € pour les personnels ayant un indice NM compris entre 295 et 380 (soit un



prix de repas à 2,60 €) et une ASIU de 1 € pour les personnels ayant un indice NM compris entre 381 et 465, soit un prix de repas à 3,60 €. Compte tenu des contraintes budgétaires, et de la contrainte consistant à rester dans le cadre des 24 000 € de l'enveloppe fixée à cet objet par le Ministère, il est proposé pour le premier semestre de l'exercice budgétaire 2012, au-delà du maintien de la PIM de 1,15 € pour les personnels ayant un indice NM compris entre 381 et 465 :

- La création d'une ASIU de 1,25 € pour les personnels ayant un indice NM inférieur ou égal à 380, soit un prix de repas à 3,35 €.
- La création d'une ASIU de 0,25 € pour les personnels ayant un indice NM supérieur à 380 et inférieur ou égal à 465, soit un prix de repas à 4,35 €.

M. JOLY annonce qu'il attend de cette mesure, qui permet une réduction sensible du coût des repas du CROUS pour les personnels ayant les indices les plus bas, un réel allègement d'un poste de dépense de plus en plus coûteux.

Le président BRUN propose de passer au vote sur le projet d'Action Sociale d'Initiative Universitaire.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 27

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le projet d'Action Sociale d'Initiative Universitaire.

XII - TARIF TEST DE FRANÇAIS LANGUE INTERNATIONALE

Le président BRUN présente un additif au vote des tarifs 2011/2012 portant sur le tarif demandé pour le passage du Test de Français langue Internationale dans le cadre des démarches de naturalisation. Ce tarif est arrêté à 48 €.

Mme BOULERIE demande si les frais sont à la charge des candidats.

Le président BRUN répond par la négative. Il propose de passer au vote sur ce tarif.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 27

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le tarif de 48 euros pour le passage du Test de Français Langue Internationale dans le cadre des démarches de naturalisations.

XIII - MOTION

M. DUVERGER présente une motion soutenue par l'ensemble des syndicats et associations étudiantes, dénonçant l'insuffisance des crédits délégués par le Ministère en faveur de la réussite des étudiants et signalant le fait que les moyens délégués par l'Etat ne permettent pas de faire face aux missions et charges accrues des établissements induites



par le passage aux RCE et ne garantissent même pas que tous les postes de fonctionnaires soient publiés et pourvus. Par cette motion, le CA considère que le budget 2012 du Ministère poursuit le désengagement de l'Etat des universités et des organismes de recherche, aggrave les conditions de vie et d'études des étudiants. Il réaffirme que des orientations budgétaires radicalement différentes doivent être mises en œuvre.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la motion présentée.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 2
Contre	: 1
Pour	: 24

➤ Le Conseil d'Administration adopte la motion présentée.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

Mme RIGAL-CELLARD signale les problèmes posés par la persistance de l'absence de barrière du parking ouest.

M. RAMBAUD s'engage à réexaminer ce problème avec la direction du patrimoine.

M. JOLY soulève la question de la poursuite de la collaboration avec l'assistante sociale au 1^{er} janvier 2012.

M. RAMBAUD répond que les discussions sont en cours avec le Rectorat pour obtenir la prolongation de la collaboration.

Le président BRUN ajoute que nous avons le même problème avec l'infirmière.

M. JOLY reconnaît que nous sommes dans une période transitoire.

Le président BRUN signale qu'il reste un dernier point à l'ordre du jour, une procédure de validation d'acquis de l'expérience proposée pour l'UE PPE aux étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle.

Mme TISSOT présente le principe de mise en œuvre d'une procédure simplifiée et accélérée de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) couvrant l'ensemble des UE PPE de Licence (tous niveaux confondus) ou de Master. Cette procédure vise à prendre en compte les situations des étudiants déjà insérés professionnellement qui ont demandé à être dispensés de l'UE PPE qui se présente comme une UE de préparation à l'insertion professionnelle. Cette disposition fait l'objet d'une tarification sur la base de 30 € correspondant à la gestion administrative (inscriptions, recevabilité, délivrance de l'attestation) du dossier par le Pôle Adultes en Reprises d'Etudes et à la rémunération des jurys au taux 1 HTD pour 10 dossiers.

Le président BRUN propose de passer au vote sur le principe de mise en œuvre d'une procédure simplifiée et accélérée de VAE.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 26



➡ Le Conseil d'Administration adopte le principe de la mise en œuvre d'une procédure simplifiée et accélérée de VAE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 14h.

Le Président,

Patrice BRUN